

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4200

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarités international pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau, et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Touleron

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4200**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Solidarités international pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau, et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de communauté a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est, aujourd'hui, financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia Eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

L'association Solidarités international (SI) a 30 ans d'expérience dans l'action humanitaire, avec la priorité permanente de répondre aux besoins vitaux (boire, manger, s'abriter) des populations victimes de conflits et de catastrophes naturelles, et de renforcer, avec elles, leurs capacités de subsistance. Depuis 1980, Solidarités international a développé une capacité à répondre à des situations complexes, où se succèdent et se mêlent l'urgence, la post-urgence et la reconstruction.

Elle a commencé ses activités en Haïti suite à la tempête tropicale Jeanne de septembre 2004. Entre 2005 et 2007, un programme de réhabilitation d'infrastructures scolaires dans les départements du Nord et du Nord-Ouest a été mis en place jusqu'en mars 2007. Dans la période qui a suivi le séisme de janvier 2010, elle a concentré son intervention sur une réponse Eau, hygiène et assainissement (EHA) d'urgence couvrant les besoins de 60 000 personnes réparties sur 52 sites de la métropole de Port au Prince. Elle intervient depuis l'apparition du choléra en Haïti dans l'action contre l'épidémie : 2 programmes ont été mis en œuvre sur cette thématique à Port au Prince, et 2 autres dans les mornes de Petit Goâve (Ouest) et de Fond des Nègres (département des Nippes). Dans la zone métropolitaine de Port au Prince, elle a adapté sa stratégie à l'évolution du contexte humanitaire depuis la fin de l'année 2010 en étant particulièrement engagé dans l'appui au processus de retour des populations dans leurs quartiers d'origine.

Le projet proposé par l'association sera mis en place à Christ-Roi, un quartier faisant partie de la municipalité de Port au Prince. Il est situé au cœur de la métropole. Il s'agit d'un quartier très densément peuplé, de 20 000 habitants, l'un des plus touchés par le séisme. Aujourd'hui, aucun système ne permet aux populations d'accéder durablement à une eau de qualité, le système public ou les solutions communautaires peinant à garantir une quantité et une qualité suffisante. Il est estimé que la moitié des ménages du quartier n'ont pas accès à l'eau potable facilement. De même, l'absence de plan d'assainissement et de gestion des déchets dégrade les conditions de vie déjà précaires. Seules 17 % des familles disposent de latrines et 93 % des ménages modestes n'ont pas accès à un service de collecte des déchets (liquides et solides).

Le projet vise à améliorer les pratiques d'hygiène et favoriser l'accès à une eau de qualité ainsi qu'à des structures d'assainissement à l'échelle individuelle (latrines familiales, solutions de captage et de stockage de l'eau) et du quartier (drainages, solutions d'assainissement multifamiliales). L'ensemble de ces activités sera articulé dans un schéma d'assainissement intégré au schéma municipal en construction.

a) - Objectifs

L'objectif général de ce projet est d'appuyer la réinstallation durable des populations sinistrées dans leur quartier d'origine.

L'objectif spécifique est de renforcer l'accès à une eau de qualité et d'améliorer l'hygiène et l'assainissement dans les quartiers d'origine des personnes déplacées.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2012

Par délibération n° 2012-3203 du 10 septembre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Solidarités international pour la réalisation d'un projet de lutte durable contre le choléra dans le département des Nippes en Haïti.

Ce projet a permis de renforcer les connaissances et compétences des directions techniques départementales en matière de prévention et de réponse à l'épidémie de choléra. 12 centres de santé ont bénéficié de construction/réhabilitation d'ouvrages d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable.

c) - Bilan

Une mission d'évaluation du Fonds Eau a été effectuée en mai 2013 par un membre du programme Solidarité Eau (pS-Eau) et un de la Fondation Veolia environnement. Cette mission d'évaluation a permis de constater que tous les ouvrages réalisés sont de bonne facture et exécutés dans les règles de l'art par des ouvriers et ingénieurs qualifiés ; les formations dispensées aux agents de santé et les bons résultats issus des tests effectués post-formation témoignent d'une bonne assimilation des connaissances pour garantir une utilisation et un entretien correct des ouvrages réservés aux malades du choléra.

Les rapports remis par l'association sur ce premier projet et l'évaluation faite sur le terrain ont donné entière satisfaction.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Le projet comprend les activités suivantes :

- élaboration du plan d'assainissement et de gestion des déchets qui s'intègre à la stratégie de la direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA) pour l'agglomération,
- réparation de fuites sur le réseau d'eau DINEPA et plaidoyer pour l'extension du réseau,
- 60 solutions de captage, stockage et traitement individuel de l'eau seront construites et installées,
- 174 mètres du réseau de drainage seront construits ou réhabilités,

- 60 solutions d'assainissement multifamiliales et familiales et sensibilisation à l'hygiène des familles bénéficiaires seront construites ou installées,
- réalisation et monitoring de 2 projets pilotes d'assainissement,
- appui à la DINEPA dans son rôle de coordination du volet eau et assainissement des projets de reconstruction, avec production d'un document de synthèse de l'ensemble des 5 projets supervisés,
- soutien à la création de groupes communautaires ou au renforcement d'associations locales pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'hygiène.

La population bénéficiaire directe de ce projet est constituée de l'ensemble des habitants de Christ-Roi, soit environ 20 000 habitants.

Le projet est évalué à un total de 513 003 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 120 000 €.

Lors de sa séance du 3 septembre 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 78 000 €, Veolia Eau apportant 42 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 45 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € au profit de l'association Solidarités international dans le cadre projet d'amélioration de l'accès à l'eau, et des conditions d'hygiène et d'assainissement des communautés de Christ-Roi à Port au Prince en Haïti pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Solidarités international définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

4° - La recette correspondante à hauteur de 45 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.